

## **Règlement du jeu-concours**

### **GRAND CASTING POUR ETRE CARICATURE DANS LE NOUVEL ALBUM DES AVENTURES D'ASTERIX**

#### **Organisation**

La Société Les Editions Albert René, société à responsabilité limitée au capital de 184.000 €uros, dont le siège social est 26, Avenue Victor Hugo – 75116 Paris – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 950 026 757, organise sur sa page de fans FACEBOOK <https://www.facebook.com/asterixobelixofficiel> un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « PARTICIPEZ AU PLUS GRAND CASTING DE CARICATURE POUR FIGURER DANS LE NOUVEL ALBUM D'ASTERIX », qui débutera le 09 FEVRIER 2015 à 10h, pour se clore le 20 FEVRIER 2015 à minuit.

#### **Participation**

Ce jeu-concours est gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à toute personne résidant en France. Il est ouvert à toute personne physique âgée de 18 ans et plus à l'exception du personnel de la société Les Editions Albert René, ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du jeu-concours.

#### **Modalités d'inscription**

Pour participer, les candidats doivent valider leur participation, au plus tard avant le 20 FEVRIER 2015 minuit en postant publiquement leur photographie sur Facebook : <https://www.facebook.com/asterixobelixofficiel>. Pour cela ils doivent :

- Se déguiser pour ressembler à un personnage de l'univers d'Astérix le Gaulois.
- Se photographier ainsi déguisé,
- Poster publiquement sur Facebook : <https://www.facebook.com/asterixobelixofficiel>, la photographie sur laquelle ils figurent de face et de profil impérativement sur fonds uni et clair (en une ou 2 photographies séparées globalement dénommées la « Photo de Casting ») accompagnée du hashtag #CastingAstérix. Seuls les formats suivants seront acceptés : JPEG ou PDF. Poids maximum du fichier contenant la Photo de Casting : 1Mo

Seules les Photos de Casting lisibles accompagnées du hashtag #CastingAstérix et publiées sur la page de fans Facebook seront acceptées.

Les inscriptions dont les photographies ne seront pas publiées sur Facebook et/ou qui ne seront pas accompagnées du hashtag #CastingAstérix, ne seront pas prises en compte. De fait les participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

Les participants sont également avertis qu'ils ne seront en aucun cas rémunérés au titre de leur participation au jeu-concours.

#### **Exclusion de participation**

A partir de la base de données constituée, une vérification sera effectuée afin d'exclure de la participation du jeu-concours les Photos de Casting non respectueuses des termes du présent règlement, et notamment des conditions exposées à l'article « Objet du concours » ci-après.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu-concours et la non attribution du prix qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la société Les Editions Albert René ne puisse être engagée.

### **Objet du jeu-concours**

Les participants devront se déguiser en personnage de l'univers d'Astérix le Gaulois. Ils devront se prendre en photographie une fois déguisé sur fond clair. Ils devront déposer sur la page de fans Facebook dans les conditions exposées ci-avant leur Photo de Casting afin de pouvoir prétendre participer au tirage au sort qui aura lieu le 23 février 2015 sous contrôle d'un Huissier de Justice. Il est rappelé que les Photos de Casting devront être posées dans un format standard (jpg ou pdf) et d'un poids moyen (1 mo)

Les participants devront être seuls sur la Photo de Casting.

Les participants devront respecter les codes de déguisements de manière à ressembler au mieux à un personnage de l'univers d'Astérix le Gaulois. Pour ce faire ils pourront se parer notamment d'une moustache, d'un casque ailé ou pas, d'un glaive (imitation jouet) de perruques avec des tresses quelle que soit la couleur. Les films ne seront pas pris en compte.

La Photo de Casting devra être facilement visible et libre de tout droit. Les participants posteront directement leur réalisation sur la page de fans Facebook et pourront au préalable être fan de la page officielle Asterix et Obelix sur Facebook.

La Photo de Casting ne devra pas être contraire aux bonnes mœurs ni présenter sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche et tous actes qualifiés de crimes ou délits ou de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse, ou à inspirer ou entretenir des préjugés ethniques.

- L'image et les marques Astérix et ses personnages ne doivent pas être associés aux produits, arts et pratiques suivants : tabac, alcool, jeux d'argent, politique, sexe, drogues, médicaments ou stimulants de toutes sortes.
- En se prenant en photographie, les participants, tout comme les personnages des albums, ne peuvent pas parler d'argent, ne citent pas de marques et ne font pas allusion à des équipements ou situations sans rapport avec l'époque gauloise. Tout anachronisme est donc prohibé. .
- Les personnages ne doivent en aucun cas être associés à des personnes ou personnages autres que ceux connectés à l'univers ou aux aventures d'Astérix le Gaulois.

Chaque participant atteste qu'il est bien celui figurant sur la Photo de Casting où il sera présenté déguisé et qu'il ne remplace pas ou qu'il n'est pas remplacé par quelqu'un d'autre. Par ailleurs chaque participant s'engage à ne pas utiliser la photographie ou l'image d'une personne publique et/ou connue quelle que soit le domaine de notoriété pour assurer sa participation.

Chaque participant garantit à ce titre à la société Les Editions Albert René qu'il a obtenu l'accord des propriétaires des biens figurant éventuellement sur la Photo de Casting pour leur diffusion et qu'en ce sens la société Les Éditions Albert René pourra exploiter paisiblement la Photo de Casting.

### **Désignation des gagnants**

Les gagnants seront au nombre de 7.

Le 23 février 2015, 15 Photos de Casting seront tirées au sort par Les Editions Albert René, sous contrôle d'un Huissier de Justice, dans un ordre allant de 1 à 15. Les 8 derniers tirés au sort seront en liste d'attente chronologique en cas de non validité des participations précédemment tirées au sort.

### **Dotations**

Les prix du jeu-concours sont :

- Pour les 2 premiers tirés au sort :
  - leur image telle que ressortant de la Photo de Casting sera caricaturée par Didier Conrad et leur caricature sera insérée comme personnage « figurant » dans le prochain album (« N°36 ») des Aventures d'Astérix le Gaulois.

- un tirage reprenant la case dans laquelle figure la caricature de la Photo de Casting, signé par les auteurs de l'album « N°36 », leur sera donné.
  - une invitation pour eux-mêmes et un accompagnateur de leur choix (hors frais de transport et d'hébergement tant pour eux-mêmes que pour les accompagnateurs) à la soirée de lancement le 22 octobre 2015, organisée à l'occasion de la sortie de l'album « N°36 », à Paris ou en région parisienne, leur sera donnée,
  - leur Photo de Casting qui aura permis leur participation au jeu-concours sera exposée sur les pages Facebook, Twitter et Instagram de la société Les Editions Albert René.
- Du 3<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> prix :
- un album « N°36 » en édition dite « luxe » en français.
  - une invitation (hors frais de transport et d'hébergement) à la soirée de lancement le 22 octobre 2015 de l'album « N°36 » qui aura lieu sur Paris ou en région parisienne.
  - exposition de la Photo de Casting qui aura permis leur participation au jeu-concours sur les pages Facebook, Twitter et Instagram de la Société Les Editions Albert René.

Les lots ont une valeur sentimentale pour les gagnants mais n'ont pas de valeur commerciale. Ils ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire. Les participants sont informés que la cession, la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

### **Information des gagnants**

Les 2 premiers gagnants seront avertis par message électronique privé le 24 février 2015. Il leur sera demandé de renvoyer, après les avoir intégralement et dument complétés, à l'adresse de la société Les Éditions Albert René (26, Avenue Victor Hugo – 75116 Paris), par courrier express qui devra parvenir aux Editions Albert René au plus tard le 27 février 2015 à midi, deux exemplaires originaux signés de la Convention d'Exploitation d'Image dont le modèle est annexé au présent règlement, accompagnés des photocopies de leur pièce d'identité recto/verso, ou de leur passeport (page avec photographie et signature), et des Photos de Casting.

Si les conventions signées, intégralement et dument complétées, accompagnée des pièces demandées, ne sont pas retournées à la société Les Editions Albert René le 27 février 2015 à midi, le gagnant défaillant verra sa participation automatiquement annulée et il sera remplacé par le participant suivant dans l'ordre du tirage au sort, lequel aura 3 jours ouvrés pour faire parvenir à la société Les Editions Albert René les 2 exemplaires originaux de la convention, signés, intégralement et dument complétés, accompagnés des pièces demandées.

Le processus pourra se renouveler jusqu'à ce que la société Les Editions Albert René soit en possession du dossier complet de 2 participants.

En cas de décalage des deux premiers prix, les 5 prix suivants seront attribués aux participants suivants, selon l'ordre du tirage au sort.

Le résultat du tirage au sort des prix fera l'objet d'un post sur la page officielle d'Astérix et Obélix sur Facebook et apparaîtra sur le fil Twitter @asterixofficiel. Il sera également annoncé sur le site officiel [www.asterix.com](http://www.asterix.com).

Les caricatures seront révélées aux gagnants et au public pour la première fois lors de la conférence de presse de lancement de l'album « N°36 » dont la date n'est pas encore fixée au jour de diffusions du présent règlement, mais qui devrait se tenir en octobre 2015.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné, sauf pour répondre aux demandes de règlement complet.

### **Responsabilité de la société Les Editions Albert René**

La société Les Editions Albert René se réserve le droit de modifier le présent règlement.

La société Les Editions Albert René ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, ce jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé. En cas de force majeure et si les circonstances l'exigent, la société Les Editions Albert René se réserve le droit de remplacer les prix par des prix de nature similaire.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances ou dysfonctionnements techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La société Les Editions Albert René ne pourra être tenue pour responsable notamment si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une raison quelconque (à titre d'exemple, problème de connexion à Internet pour une quelconque raison chez l'utilisateur, défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (à titre d'exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

### **Autorisation d'exploitation**

Le participant s'engage à ne pas contester la caricature qui sera faite à partir de sa Photo de Casting.

La participation au présent jeu-concours entraîne acceptation pleine et entière de la Convention d'Exploitation d'Image jointe au présent règlement que les deux premiers gagnants s'engagent à régulariser et à retourner à la société Les Editions Albert René dans les délais, formes et conditions exposées ci-avant au paragraphe « Information des gagnants».

La société Les Éditions Albert René est titulaire dans le monde entier des droits de propriété intellectuelle, industrielle et artistique sur les éléments visuels et écrits qui composent l'univers d'Astérix (notamment : dessins, textes, marques, noms de domaines, photographies, slogans, images, typographies, musiques, séquences animées sonores ou non).

Le participant, en dehors de l'usage restreint autorisé par la société Les Éditions Albert René pour la participation au présent concours, s'interdit de copier, reproduire, diffuser, vendre, publier ou exploiter sous tout format (électronique, numérique, papier...) et de quelque manière que ce soit un élément quelconque de l'univers d'Astérix. La violation de cette interdiction est constitutive du délit de contrefaçon sanctionnée civilement et pénalement.

### **Acceptation du règlement**

La participation au jeu-concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez Maîtres Chapuis et Buzy, Huissiers de Justice, 10 rue Pergolèse, 75016 Paris, et consultable sur le site Internet [www.asterix.com](http://www.asterix.com) et sur la page Facebook de la société Les Editions Albert René

La participation au jeu-concours et le présent règlement sont soumis au droit français.

En cas de différence entre la version du règlement déposé chez Maîtres Chapuis et Buzy et la version accessible en ligne, seule la version déposée chez Maîtres Chapuis et Buzy prévaut dans tous les cas de figure.

### **Informatique et libertés**

La participation au jeu-concours donne lieu à l'établissement d'un fichier automatisé à des fins promotionnelles ou publicitaires. Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que lesdites données soient cédées à des tiers ou exploitées hors Union Européenne par demande écrite adressée à la société Les Editions Albert René à l'adresse visée en-tête du présent règlement.

**CONVENTION D'EXPLOITATION D'IMAGE**

**ENTRE :**

La société **LES EDITIONS ALBERT RENE**, société à responsabilité limitée au capital de 184.000 euros, dont le siège social est 26, avenue Victor Hugo à Paris (75016), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 950.026.757, représentée par Madame Isabelle Magnac, gérante.

Ci-après désignée « les Editions Albert René »

**ET :**

Madame/Monsieur \_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_ à \_\_\_\_, de nationalité \_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_, n° de téléphone \_\_\_\_, email \_\_\_\_, dont la copie de la carte d'identité/du passeport est annexée à la présente convention.

Ci-après dénommé(e) « Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ »

Il est rappelé que Madame/Monsieur \_\_\_\_, participant au jeu-concours « *Grand casting pour être caricaturé dans le nouvel album des Aventures d'Astérix* » fait partie des deux gagnants tirés au sort qui peuvent voir leur image dessiner sous des traits humoristiques et/ou caricaturaux pour apparaître comme personnage figurant dans le prochain album (n°36) des Aventures d'Astérix le Gaulois.

La présente convention fixe les conditions d'exploitation de l'image de Madame/Monsieur \_\_\_\_ telle que ressortant des photographies transmises en vue de la participation au jeu-concours et dont des reproductions figurent en annexe.

1. Madame/Monsieur \_\_\_\_ déclare que les photographies annexées ont été réalisées par lui(elle)-même, qu'il(elle) n'est attaché(e) à aucun tiers par un contrat d'exclusivité quelconque sur son image, que les photographies en annexe ne portent atteinte à aucun droit d'un tiers quelconque, garantissant aux Editions Albert René la jouissance paisible de l'exploitation consentie en vertu de la présente convention contre tout trouble, revendication ou éviction.
2. Madame/Monsieur \_\_\_\_ autorise expressément les Editions Albert René, à partir des photographies en annexe, à faire réaliser par Didier Conrad, ou toute personne qui pourrait se substituer à ce dernier, un dessin humoristique et/ou caricatural de son image, s'inscrivant dans l'univers des Aventures d'Astérix le Gaulois, à insérer dans l'album n°36 à paraître. Le graphisme de ce dessin humoristique et/ou caricatural (couleur, forme, traits caractéristiques, position, posture, orientation...), le nombre d'insertion dans l'album, le contexte de l'insertion/des insertions, et plus généralement les conditions de création et d'édition de ce dessin humoristique et/ou caricatural, seront choisis librement et de manière discrétionnaire par les Editions Albert René et/ou Didier Conrad, ou toute personne se substituant à ce dernier.

Madame/Monsieur \_\_\_\_ autorise expressément les Editions Albert René, ou toute société qu'elle souhaiterait se voir substituer, à exploiter librement le dessin humoristique et/ou caricatural, cette exploitation couvrant notamment sans caractère exhaustif, la possibilité d'imprimer, de publier, d'éditer, de reproduire, de représenter, de commercialiser, d'adapter, de faire adapter, d'incorporer ou combiner avec tout autre élément graphique ou textuel, de modifier, d'arranger, de faire parler en toutes langues, de communiquer et de transmettre, à titre gratuit, onéreux, humanitaires, promotionnelles, publicitaires ou autres, en tout ou en partie, sous toute forme et sur tout support matériel ou immatériel, par tout procédé mécanique, digital, informatique, numérique ou autre, connu ou inconnu à ce jour, auprès de tout public, le dessin humoristique et/ou caricatural imaginé à partir des photographies annexées.

Madame/Monsieur \_\_\_\_ reconnaît qu'il ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle ou autre sur le dessin humoristique et/ou caricatural, propriété exclusive des Editions Albert René, et il s'engage, sauf autorisation préalable écrite des Editions Albert René, à n'en faire aucun usage public ou privé, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme ou support que ce soit, pour quelque finalité que ce soit.

Aux fins de promotion de l'album n°36, Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ consent à ce que ses nom et prénom, ainsi que les photographies annexées, soient reproduits (sans mention de copyright concernant les photographies) sur tout type de support matériel et immatériel, en rapport avec le dessin humoristique et/ou caricatural.

Il est expressément convenu, ce que Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ accepte sans condition, que les Editions Albert René se réservent la possibilité de retirer, sans justification et sans préavis, toute reproduction ou représentation du dessin humoristique et/ou caricatural de l'album n°36 tiré des photographies annexées, et plus généralement de cesser toute exploitation de ce dessin dans les conditions du présent point 2.

3. La présente convention est conclue sans aucune contribution financière de la part des Editions Albert René. Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ reconnaît en conséquence qu'il ne pourra réclamer aucune rétribution, rémunération, redevance ou autre pour l'exploitation dans les conditions visées au point 2 ci-dessus du dessin humoristique et/ou caricatural tiré des photographies annexées, de ses nom et prénom, et des photographies annexées.
4. La présente convention est conclue pour le monde entier et pour la durée de la propriété littéraire et artistique attachée au dessin humoristique et/ou caricatural de Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ tiré des photographies annexées, d'après les législations françaises et étrangères, et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les prolongations légales qui pourraient être apportées à cette durée.
5. La présente convention engage, dans son intégralité, les héritiers et tous ayants droit de Madame/Monsieur \_\_\_\_\_. Elle est soumise au droit français, toute difficulté quant à sa conclusion, son exécution et sa terminaison étant de la compétence des juridictions compétentes du ressort de Paris.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_  
En deux exemplaires originaux

Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ \*

Les Editions Albert René  
Madame Isabelle Magnac

\* Signature précédée de la mention manuscrite suivante « *Bon pour accord aux fins d'exploitation de mon image suivant photographies annexées dans les conditions de la présente convention, après lecture et compréhension de l'intégralité de ses termes* ».

Annexe :

- Carte d'identité (copie recto/verso)/passeport (copie de la page avec photographie et signature) de Madame/Monsieur \_\_\_\_\_
- Photographies transmises par Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ pour la participation au jeu-concours